



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1^{er} octobre 2025 –

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Pont-à-Marcq

S²LO

ID : 059-215904665-20251003-D2025_10_01_07-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT (à partir de 19h08 délibération n°2), Philippe MATTON, Éric LAURENT, Frédéric BERNABLE, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Marie-Gaëtane DANION donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Sylvain THULLIER donne pouvoir à Laurence DATH, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Albertina MEIRE (de 19h00 à 19h08 heure de son arrivée).

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 19 présents dont un retard, 3 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-10-01/07 CDG59 – Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59

Monsieur le Maire informe le conseil que par courrier du 24 juillet 2025, le Centre de Gestion du Nord sollicite l'avis des collectivités et établissements publics affiliés préalablement à l'acceptation de la demande d'affiliation au CDG59 du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins des deux tiers des fonctionnaires concernés ;

Monsieur le Maire informe que la décision du Conseil Municipal de Pont-à-Marcq doit être transmise au CDG59 avant le 3 octobre.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Donner un avis favorable à la demande d'affiliation du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'affiliation détaillée dans la présente.



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1^{er} octobre 2025 -

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Pont-à-Marcq

S²LO

Publié le 03/10/2025
ID : 059-215904665-20251003-D2025_10_01_07-DE

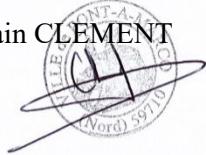
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 03/10/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

